



Les accords de libre échange

Réalisé par :

Houda Boulif

Iman El Harrak

Yasmina Loukach

Yasmina ouadrhiri

Wissal Saidani



PLan

Introduction

I- le commerce international

II-le libre échange

1-définition

2-typologie

**III-Accord du libre échange
entre Maroc et l'Union Européenne**

Conclusion



Introduction :

Dans le cadre de sa stratégie d'ouverture sur l'extérieur, le Maroc a conclu des accords de libre-échange avec de nombreux pays dans le but de promouvoir l'investissement et le développement des échanges.

Ces accords constituent un cadre propice à l'épanouissement d'un véritable partenariat permettant de renforcer les relations et la coopération dans plusieurs domaines avec les pays concernés.

Définition de commerce international

Le commerce international est l'échange de biens, services et capitaux entre pays. Ce type de commerce existe depuis des siècles mais il connaît un nouvel essor du fait de la mondialisation économique.

La théorie du commerce international est la branche de l'économie qui étudie et modélise le commerce international.

Le commerce international a favorisé le libre échange et a donc poussé les pays les plus développés à conclure des accords du libre échange .

Définition du libre échange

Le **libre-échange** est un système de commerce international reposant sur l'absence de barrières douanières et non douanières à la circulation des biens et des services. Au sens strict, la notion ne s'étend pas aux mouvements de travailleurs ou de capitaux. De façon plus pragmatique, il s'agit du principe de non-discrimination appliqué au commerce de biens et de services

Typologie de libre échange

Plusieurs types d'accords internationaux ont pour objectif de favoriser le libre-échange:

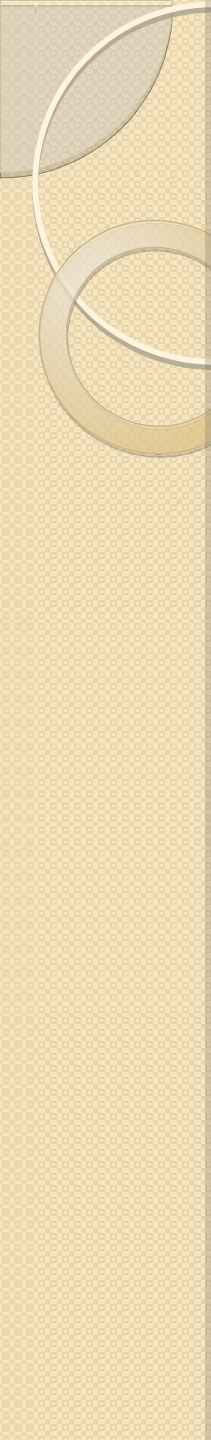
- accords bilatéraux de réciprocité commerciale entre deux pays,
- Création de zones de libre-échange (Exemple Union Européenne..)
- accords multilatéraux négociés au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

III- Accord de libre échange entre Maroc et UE

1. Présentation de l'accord

L'Accord d'association signé le 26/02/1996 (Zone de libre échange). Il entre en vigueur depuis le 01/03/2000.

Création d'une zone de Libre Echange à l'horizon de 2012. cet accord a été signé dans le sillage de la conférence de Barcelone(1995) qui a donné naissance à un nouveau partenariat euro méditerranéen rassemblant 12 pays de la rive sud.



Outre l'aspect économique, l'accord comprend un volet sécuritaire et culturel, l'objectif (certes ambitieux) est de créer une « zone de paix et de prospérité partagée ».

2-Opportunité et menace

❖ Opportunité

Dans la mesure où ils vont nous ouvrir des marchés additionnels à l'exportation, attirer des investissements étrangers dans notre pays et nous obliger à mettre à niveau notre production, du fait de l'ouverture de nos frontières.

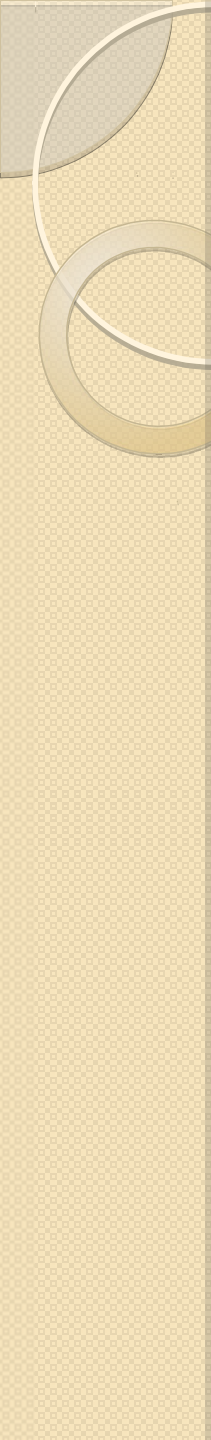


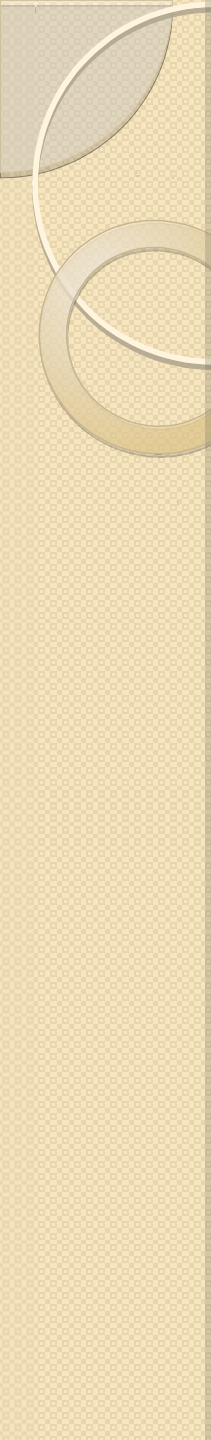
❖ Menace:

Ils constituent une menace si des réformes structurelles ne sont pas rapidement mises en œuvre pour réformer la gouvernance de l'Etat et améliorer la compétitivité de nos entreprises

3- les accords de partenariat 2012:

- L'Union Européenne considère que l'approfondissement des relations bilatérales avec le Maroc est la concrétisation du principe de différenciation qui est l'un des fondements de la politique européenne de voisinage»

- 
- Le partenariat renforcé entre l'UE et le Maroc traduit la volonté de l'Union de répondre positivement aux attentes et aux besoins spécifiques du Maroc, afin de l'accompagner dans son processus «courageux» de modernisation et de démocratisation et constitue un approfondissement du cadre existant qu'est l'Accord d'association.

- 
- L'UE estime que le premier Sommet Maroc-UE qui aura lieu pendant le premier semestre 2010, traduira certainement l'importance politique que les deux parties attachent à leurs relations bilatérales et contribuera à leur renforcement».



- **La zone de libre-échange et l'équilibre extérieur**

L'une des conséquences négatives du libre-échange serait l'aggravation à court et moyen termes du déficit de la balance des transactions courantes.

Ce creusement serait essentiellement dû à une augmentation rapide des importations européennes profitant de la baisse des tarifs douaniers.

Conclusion

Le partenariat avec le Maroc a une valeur fondamentale pour l'Union européenne compte tenu du rôle que le Royaume joue non seulement au Maghreb et sur le continent africain, mais dans toute la région méditerranéenne. L'UE a déclaré que «le Maroc continue à se distinguer par sa vision et son engagement au sein de la politique européenne de voisinage comme de l'Union pour la Méditerranée».



**Merci pour
votre
attention**